

Flash info PsyEN

Déjouer la stratégie du flou et de la dérèglementation !

L'orientation, champ ouvert aux expérimentations !

Depuis l'annonce des fermetures des CIO et la mobilisation massive de la profession, le MEN s'est voulu rassurant mais a entretenu le flou sur ses intentions. A la lecture du discours du premier Ministre au congrès des Régions de France, le 27 septembre, on comprend mieux pourquoi !

Celui-ci s'est en effet livré à un long développement sur la révision constitutionnelle et l'article 34 qui prévoit de permettre aux régions d'adapter les lois adoptées et les règlements en vigueur sous couvert d'expérimentations. « Quand le législateur décide de remettre une politique publique entre les mains d'un échelon décentralisé, il faut que l'Etat respecte ce choix. Respecter ce choix, c'est donner aux collectivités concernées les possibilités d'innover, d'expérimenter, d'adapter ». Il s'agit d'inscrire dans la révision constitutionnelle le droit à la différenciation, « afin qu'il soit plus simple pour une collectivité territoriale de différencier sa façon d'appliquer, de concevoir, de penser ou de mettre en œuvre une politique publique ».

Le premier ministre en écho avec le rapport Cap 22 a également insisté sur la nécessité que l'Etat accepte de ne plus s'occuper du tout d'un certain nombre de missions et que pour certaines missions le périmètre de son action s'allège. L'orientation est malheureusement au programme de la rencontre du 1^{er} ministre et de 17 présidents de région le 19 Octobre ! Sous couvert de limitation des normes, un certain nombre de circulaires et textes réglementaires pourraient être supprimés.

C'est donc en fonction des demandes d'expérimentation de chaque région que le MEN déciderait de ce qu'il va faire des CIO et des personnels ! Plus que jamais il faut défendre notre statut et nos missions, ainsi que des missions identiques pour tous les CIO dans tous les territoires !

Transfert des DRONISEP : 200 postes pour les régions !

D. Lacroix, IGAENR a été chargé de produire un rapport pour désigner les services, ou parties de service, qui devraient être transférés en application de l'article 18 de la loi pour LCAP (ou loi de libéralisation du champ de l'orientation scolaire). Depuis l'été, le SNES-FSU tente d'obtenir communication de ce rapport. Celui-ci a été diffusé aux personnels de l'ONISEP vendredi 28 septembre, après le discours du 1^{er} Ministre.

Comme l'avait annoncé l'étude d'impact en avril 2018, ce sont bien 200 ETP que le gouvernement a l'intention de transférer aux régions ! Il ne resterait plus que 90 à 95 personnels au niveau des académies.

Pourtant le rapport Lacroix pointe un certain nombre de risques à se défaire d'un trop grand nombre d'emplois. Tout d'abord, il souligne la difficulté à estimer précisément les conséquences des différents scénarios

« en l'absence de données suffisamment robustes et des attributions évolutives de l'office ».

« 200 ETP décentralisés et 63 ETP dévolus à l'ONISEP en incluant l'activité ressources documentaires quelque soit son organisation, altérerait significativement les missions à destination nationale, réalisées actuellement en délégation régionale et nombre d'entre elles devront s'arrêter. »

On voit mal comment la conservation de 95 ETP supplémentaires, au lieu des 63 initialement prévus, ferait disparaître ce risque !

Le rapport évoque 3 scénarios possibles sur l'organisation de l'office:

- ◆ une **conservation du fonctionnement actuel** avec alimentation de la base de données par les personnels relevant des DRO (mais qui seraient transférés),
- ◆ un **rapatriement de toute la collecte des données à Lognes**, obligeant ainsi les personnels des DRO à subir une mobilité forcée,
- ◆ une **décentralisation totale** qui confierait la collecte des informations pour la base de données et l'activité documentaire aux régions.

Le rapport ne se prononce pas sur le choix de l'un de ces 3 scénarios.



On voit bien que la préoccupation du MEN est uniquement centrée sur l'alimentation de la base de données IDEO sur la formation initiale. Or, dans le cadre de la disparition des ressources financières dues au conventionnement de l'ONISEP avec les Régions (moins 1 million d'euros), que vont devenir la rédaction des guides, des collections comme Parcours ? Que va devenir l'accompagnement pédagogique en direction des EPLE ? La cour des comptes est plus explicite puisqu'elle préconise de « *mettre rapidement un terme à toute publication, tant écrite que numérique, qui pourrait faire double emploi et que ces deux organismes s'appuient sur les travaux de l'ANPE en matière de collecte d'informations sur les métiers* ».

Or, dans le cadre de la disparition des ressources financières dues au conventionnement de l'ONISEP avec les Régions (moins 1 million d'euros), que vont devenir la rédaction des guides, des collections comme Parcours ? Que va devenir l'accompagnement pédagogique en direction des EPLE ? La cour des comptes est plus explicite puisqu'elle préconise de « *mettre rapidement un terme à toute publication, tant écrite que numérique, qui pourrait faire double emploi et que ces deux organismes s'appuient sur les travaux de l'ANPE en matière de collecte d'informations sur les métiers* ».

A qui vont profiter ces mesures, si ce n'est aux éditeurs privés ?

Audience au MEN le 25 Septembre

Le 25 septembre, les 9 organisations⁽¹⁾ représentant les psychologues de l'Education nationale ont été reçues au ministère par Mme Bourhis, conseillère du ministère, M. Ferrera (DGRH) et M. Lebreton (DGESCO). Elles ont porté l'inquiétude des psychologues du second degré face aux fermetures de CIO et aux changements initiés par la loi LCAP transférant les DRONISEP aux régions.

Elles ont également souligné l'inquiétude provoquée par différentes déclarations : La réaffirmation du MEN de la conservation d'un CIO par département mais aussi le flou sur les intentions ministérielles, les déclarations de Régions de France proposant la transformation des CDI en CDIO, le rapport sur l'évolution de la fonction publique « CAP 22 » qui envisage de transférer l'orientation scolaire aux régions, celles-ci ayant déjà en charge les lycées. La question de l'affectation des PsyEN en établissement a également été soulevée ainsi que celle des suppressions de postes annoncées dans le second degré.

(1) APSYEN (anciennement ACOP-F), AEPU, AFPEN, FFPP, SE-UNSA, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU

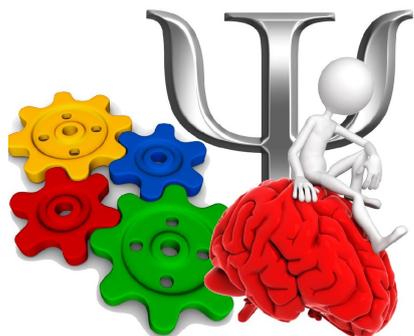
Les réponses du MEN

⇒ S'agissant de l'orientation :

Selon le MEN, la loi est passée mais les décrets d'application vont prendre un certain temps. Le rapport de D. Lacroix vient d'être présenté et les personnels en ont été informés le 28 septembre.

I. Bourhis est restée très floue sur le nombre de personnes transférées aux régions attendant certainement les annonces du 1^{er} Ministre le 27 septembre au congrès des Régions de France.

« *Les régions ont en charge l'information pour l'orientation et elles pourront s'exprimer par des expérimentations* ». Ceci est cohérent avec le discours d'E. Philippe et les déclarations du cabinet du Ministre le 26 septembre sur la **mise en œuvre de l'article 34 et le toilettage du code de l'Education pour autoriser toutes sortes d'expérimentation sur l'orientation.**



⇒ **S'agissant des CIO**, le Ministre s'exprimera prochainement sur une mission qui va définir le partenariat entre l'Etat et les Régions. Les concertations seront ouvertes après ces annonces.

⇒ Le MEN a réaffirmé sa volonté de **rapprocher les PsyEN des établissements scolaires** mais également de maintenir la prise en charge des différents publics. Mais il souhaite se laisser du temps pour réfléchir à la question des territoires.

⇒ **Le MEN a aussi annoncé une réflexion sur les questions de gestion** : la certification, les questions de formation initiale et continue, la fonction de formateur académique, l'accompagnement des stagiaires.

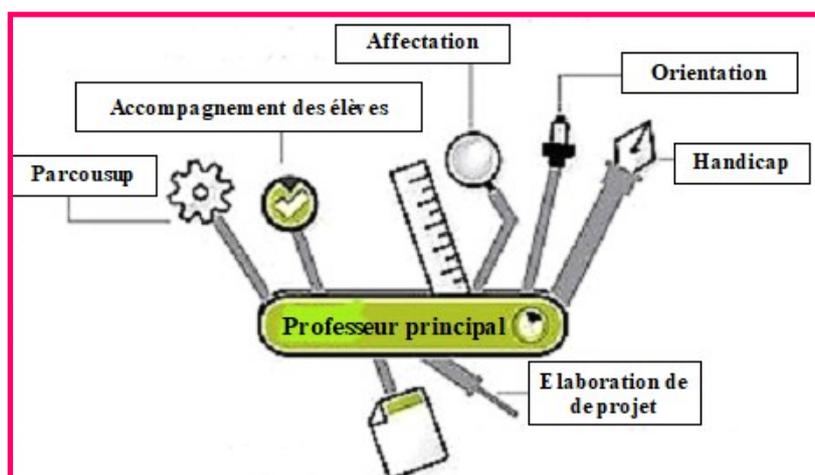
⇒ **Concernant les postes**, le MEN confirme qu'il y aura dans le secondaire, 2650 suppressions. Il a clairement indiqué que tout le monde serait touché. Un travail doit s'engager entre DGRH et le directeur de cabinet.

Ce sont des arguments supplémentaires pour amplifier la mobilisation !

Les professeurs principaux ne sont pas des couteaux suisses !

Le MEN a soumis en juin aux organisations syndicales, un projet de circulaire redéfinissant les missions des professeurs principaux. **Nous avons, avant l'été, dénoncé la disparition totale du rôle des PsyEN-EDO et le transfert de leurs missions sur les enseignants.** Le manque de cohérence du discours ministériel était flagrant ! On nommerait les PsyEN EDO dans les établissements pour qu'ils soient plus près des élèves, mais on les dessaisirait de toute une partie de leurs missions : cherchez l'erreur !

Le SNES-FSU est intervenu pour faire modifier le texte. La nouvelle version réintroduit le PsyEN EDO dans le suivi des élèves et en lien avec le PP dans la préparation des projets. Mais il les évince de l'élaboration des interventions sur la découverte des métiers laissées aux soins des organismes mandatés par les régions et réduit, de fait, beaucoup l'orientation aux évaluations pédagogiques.



Si nous avons réussi à faire prendre en compte nos missions précisées dans l'article 3 et dans la circulaire de missions, nous voyons bien que **l'objectif du MEN est de placer les enseignants au centre des missions d'orientation ET d'affectation.**

L'expérience de Parcoursup devrait pourtant faire réfléchir les ministres de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur. **Qui l'administration est-elle allée chercher face aux lycéens sans place en juillet et fin août ?** Comment les professeurs principaux pourraient-ils suivre, dans toute leur complexité, les parcours des élèves en situation de handicap ou bénéficiant de PAP ou PAI ?

C'est tout le principe du travail en complémentarité et de l'apport de l'équipe éducative qui est ici niée. Rappelons que l'existence de celle-ci est une originalité française. A trop vouloir s'inscrire dans les recommandations européennes, on va priver l'Ecole de ce qui lui a permis de s'adapter à la multiplicité des réformes, quoi qu'on en dise !

54H : Un accompagnement problématique

La DGESCO vient de rendre public un document d'accompagnement pour la mise en place des 54h annuelles destinées à l'orientation. **Ce texte élaboré sans aucune concertation, est une réécriture du référentiel du parcours avenir** qui lui, au moins, avait été construit après une concertation organisée par le conseil national des programmes et des consultations des organisations syndicales.

Ce texte anticipe et va au-delà de l'article 18 de la loi avenir professionnel.

- Le préambule indique la **participation des régions dans l'accompagnement à l'orientation, des régions dans les établissements scolaires**. Il présente deux dangers : la différenciation territoriale et dans de nombreux cas, l'intervention de structures privées associatives dont certaines déjà bien connues (1000 entrepreneurs, Jeunesse entreprise, la fondation « Entreprendre pour apprendre », « Citizen entrepreneurs » ...) sont financées par des multinationales et portent un discours idéologiquement très marqué.

Le rôle des régions ne correspond même pas au contenu de la loi qui le limite à l'information de portée régionale. On sait très bien que les organismes mandatés seront ces fondations et associations, qui viendront **diffuser la « bonne parole »** sur l'entreprenariat que la DGESCO a réussi à réintroduire dans les objectifs !

- On peut s'étonner que ces directives ne s'inscrivent nullement dans le référentiel du parcours avenir. La DGESCO a en effet **réécrit totalement, un programme qui méconnaît totalement la manière dont se construit un projet d'orientation à l'adolescence.**

Dans les actions mentionnées, il est essentiellement question de l'information sur l'orientation. La dimension psychologique de la réceptivité de l'information, le développement psychologique de l'adolescent, la perspective temporelle de l'individu, tous ces processus ne sont pas pris en compte et **l'intervention du PsyEN est réduit essentiellement à l'information sur les filières de formation et aux tests.** Curieux au moment où le ministre ironise sur la rencontre magique qui permettrait à chaque élève de trouver sa voie !

- **La possibilité de changer, d'évoluer dans ses choix et ses intérêts n'est pas mentionnée.** Qu'advient-il des élèves ayant choisi certaines spécialités en Terminale et souhaitant s'orienter vers des études post-bac ne correspondant pas à celles-ci ? **Le droit à l'erreur et à la réorientation ne semble pas envisageable** alors que cela peut faire partie des étapes dans la construction d'un projet d'orientation.

- **La mise à l'écart des PsyEN sur les questions du travail** est, non seulement une offensive idéologique libérale, mais aussi un non sens pour les élèves qui ne pourront pas construire pas leurs projets dès la seconde, uniquement à partir de l'étude des données statistiques et de comparaison internationale sur les métiers qui recrutent, ou sur l'intérêt de devenir « entrepreneur de soi » et des risques qui l'accompagnent !

Seul point positif: l'entrée des régions attendra la rentrée 2019.

Il est encore temps d'empêcher cette OPA sur une partie de nos missions !

Actions...

Le vote de la Loi 2018-771 et les derniers textes sur l'orientation dévoilent de plus en plus les intentions du MEN. Lors d'une audience FSU au MEN le 26 septembre, le directeur de cabinet a indiqué qu'il faudrait « toiletter » le code de l'Éducation, pour ouvrir le champ des expérimentations, en particulier en matière d'orientation, ce que le discours du premier ministre confirme.



Dès la rentrée le SNES-FSU appelait les collègues à se préparer pour élargir l'opposition à la destruction du service public d'information et d'orientation de l'Éducation nationale. Le modèle que le gouvernement veut mettre en place ne trompe plus personne. **C'est un modèle libéral qui par le projet de fermeture progressive des CIO laissera la place libre aux officines privées, et par le transfert des DRONISEP aux régions favorisera le lobbying des branches professionnelles.** Ces dernières n'auront comme objectif que de répondre aux besoins locaux des entreprises, ce qui aura pour conséquence de nier les projets d'orientation des élèves.

Les parents d'élèves, les associations d'étudiants et d'élèves ont bien perçu le danger des réformes annoncées.

Suite à la **rencontre du SNES-FSU et de la FCPE nationale** en juillet dernier, une tribune a été proposée aux autres syndicats et aux autres organisations de lycéens et d'étudiants. Cette **tribune** a été validée par tous les syndicats sauf le SGEN-CFDT et **présentée à la presse le 27 septembre**. Elle doit déboucher sur des **actions communes** avec les parents et les jeunes pour dénoncer l'ouverture du champ de l'orientation à la privatisation et aux lobbies.

L'intersyndicale s'est réunie le 13 septembre et a élaboré un communiqué de presse et une pétition commune soutenue par la FCPE. Le SNES-FSU invite l'ensemble des collègues et tous ses partenaires syndicaux à s'en saisir pour amplifier la mobilisation pour obtenir le maintien du service public national d'orientation au sein de l'EN.

<http://sauver-le-service-public-d-information-et-d-orientation.fr/>

Nous avons démontré le 5 juin dernier que l'ensemble de la profession est mobilisée et rejette ces projets destructeurs ! L'audience du groupe des organisations de psychologues de l'EN (G9) auquel le SNES-FSU participe depuis longtemps a montré au MEN, sa détermination contre la fermeture des CIO et le transfert des DRONISEP. Des discussions doivent s'ouvrir.



Rien n'est joué, ensemble nous pouvons gagner !